© Drogues Info Service - 18 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

The et test urinaire armée de terre

Par Profil supprimé Postée le 28/01/2020 15:04

Bonjours alors j'ai une petite question concernant le test urinaire de l'armée de terre je vais passer mes test en mars et pour cela j'ai arrêter de fumer depuis 2j donc quand je vais aller passez mes test urinaire à larmee sa fera plus ou moins 1 mois que j'ai arrêter de fumer

je fumer régulièrement (tout les jours 2/3 joint)

il sera donc possible que lors de mes test urinaire je soit encore positif mais est ce que cela va être éliminatoire ? car ils ont vont aussi voir que sa fait longtemps que je n'est pas fumer ? merci de vos réponse

Mise en ligne le 03/02/2020

Bonjour

Dans votre cas, avec une consommation régulière de cannabis, le test urinaire est positif en moyenne entre 30 et 70 jours après la dernière consommation. Ces chiffres sont une moyenne, il est donc très probable mais pas certain que vous soyez dépisté positif.

Si c'est le cas cela sera effectivement éliminatoire. Vous serez déclaré inapte. Nous ne savons pas si cette inaptitude sera définitive. Il est possible que vous puissiez à nouveau postuler plus tard, ou que l'armée vous demande de repasser un test le mois suivant.

Pour répondre à votre dernière question, le dépistage du cannabis ne montre pas sauf examen poussé, la quantité de cannabis présente. Votre « date » d'arrêt ne sera pas visible, seule votre consommation le sera. Bien sûr retarder le test augmente votre chance d'être négatif.

En tous cas, le fait que vous ayez arrêté le cannabis pour passer le test est une preuve de votre détermination, c'est quelque chose que vous pouvez faire entendre à l'oral d'entrée. Nous vous encourageons vivement.

Cordialement